



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 72002

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des pères de familles divorcés qui élèvent un enfant handicapé. Les femmes fonctionnaires ayant accompli quinze ans de service, mères d'un enfant ayant une invalidité au moins de quatre-vingt pour cent peuvent obtenir une pension et prendre leur retraite à cinquante-trois ans, sous certaines conditions et à cinquante-cinq ans de plein droit. Or rien ne semble exister pour les pères élevant un enfant handicapé. Il lui demande quelles mesures elle compte prendre pour remédier à une telle situation.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72002

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 243